

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 25 janvier 2021

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 24

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 3

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 2

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 1

Le 25 janvier 2021 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de réunion de l'École de Musique de Haute-Tarentaise à Bourg-Saint-Maurice, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Cécile MULOT, Morgan LE LANN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILE-GRAND

Les Chapelles

Paul PELLECUER

Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz

Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ,

Sainte-Foy-Tarentaise

Daniel EUSTACHE, Yannick AMET

Tignes

Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère

Patrick MARTIN, Gérard MATTIS, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger

Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Nicolas MORIN (pouvoir à Guillaume DESRUES)

Laurence FONTAINE (Pouvoir à Serge REVIAL)

EXCUSÉS

Éric JACQUEMOUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Laurent CHELLE

2021-11 EXTENSION DU SERVICE TRANSPORT SOCIAL A LA DEMANDE AU SEIN DU SERVICE DES SOLIDARITÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTEAISE

Depuis 2013, le service des Solidarités propose le transport social aux courses.

Ces conduites aux courses sont réservées aux personnes âgées et/ou handicapées.

Ce service a permis de faire émerger un besoin d'autant plus important : la mobilité de cette catégorie de personnes. Chacun évoque la nécessité de se déplacer sur le territoire de façon autonome avec paradoxalement le souhait d'être accompagné et aidé.

Ainsi, la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise souhaite étendre le service en proposant le transport social à la demande sans condition de ressources. Ce transport permet ainsi de proposer des conduites vers des destinations diverses comme par exemple rendez-vous paramédicaux, démarches administratives, visite à un proche, pharmacie ou autres.

S'ajouterait au planning de la semaine une demi-journée dédiée à la conduite vers une activité exemple médiathèque, cinéma, piscine, ou bien encore des sorties/animations organisées par le service ou communes. La distance entre les 8 secteurs est assez importante ainsi nous formerions 4 groupes : Val d'Isère/Tignes – Bourg Saint Maurice/Les Chapelles/Les Arcs – Séez/Montvalezan – Villaroger/Sainte Foy. Le but étant de recréer du lien social tout en dynamisant notre territoire.

Le périmètre retenu pour ces conduites est fixé aux huit communes qui composent la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise.

Les conditions d'accès à ce service sont de résider sur l'une des huit communes de la Communauté de Communes Haute-Tarentaise, être âgé de 65 ans ou plus, et/ou présenté un handicap permanent ou provisoire.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5214-16 IV qui précise que « lorsque l'exercice des compétences mentionnées aux I et II est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est déterminé par le Conseil de la Communauté de communes à la majorité des deux tiers. Il est défini au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant le transfert de compétences » ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, approuvés par arrêté en date du 27 décembre 2006, modifiés par arrêtés en date du 26 mars 2008, du 27 mai 2010, du 13 août 2012 et du 26 septembre 2016 ;

Vu la délibération n°104 du 3 décembre 2018 portant définition de l'intérêt communautaire pour les compétences subordonnées à la reconnaissance de l'intérêt communautaire ;

Vu l'avis favorable de la Commission Intercommunale « Petite Enfance – Solidarités aux personnes âgées et/ou en situation de Handicap – Maison 2020 ;

Envoyé en préfecture le 28/01/2021
Reçu en préfecture le 28/01/2021
Affiché le 28/01/2021
ID : 073-247300254-20210125-2021_11-DE

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 12 Janvier 2021 ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie du 14 janvier 2021 ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de création du Service de Transport Social à la Demande par extension du service existant ;
- **AUTORISE** le Président à faire les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Yannick AMET**

